

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT-BOURDON

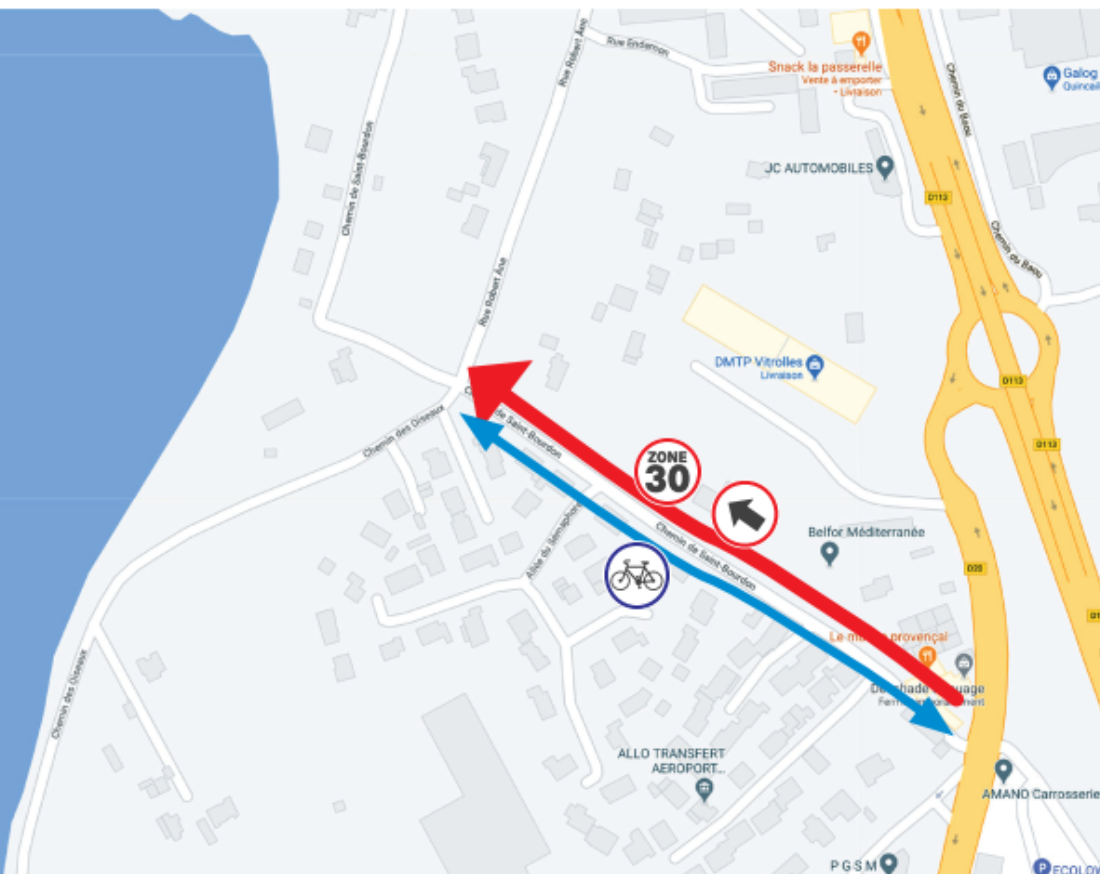
Dès janvier 2021



- La vitesse sera limitée à 30Km/h
- Le sens unique descendant sera obligatoire



- Les cyclistes pourront emprunter la voie dans les deux sens



Vous pouvez nous contacter :
Allo Mairie
0 800 00 20 20
allo-mairie@ville-vitrolles13.fr


Du lundi au vendredi
De 8h à 11h45 et de 13h15 à 17h




DÉCEMBRE 2020
INFO CHANTIER


RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT-BOURDON

Afin d'accroître la sécurité de tous, la Ville va réhabiliter le chemin de Saint-Bourdon, entre la RD20 et la rue Robert Ane. Cette route étroite et sans cheminement piéton, à la sortie difficile sur la RD20, verra sa physionomie transformée. Les travaux permettront de rénover l'asphalte, de créer un trottoir d'un côté et de changer l'éclairage public.

 Le chemin de Saint-Bourdon passera à sens unique descendant de la RD20 vers le cœur du quartier. La création de l'avenue de la Petite mer, à quelques mètres de là, offre déjà la possibilité d'effectuer le trajet dans l'autre sens.

 Cette portion de route deviendra une zone à 30Km/h limitant ainsi la vitesse des voitures et permettant aux cyclistes d'utiliser la route plus sereinement. D'autant plus que le passage à sens unique autorise les vélos à emprunter la chaussée dans les deux sens de circulation.

 Les travaux débuteront en janvier 2021 et dureront 3 mois.

 Durant ce chantier, le chemin de Saint-Bourdon sera fermé par portion en fonction de l'avancement des opérations. Les riverains auront toujours la possibilité d'accéder à leur domicile.

Voir plan au verso